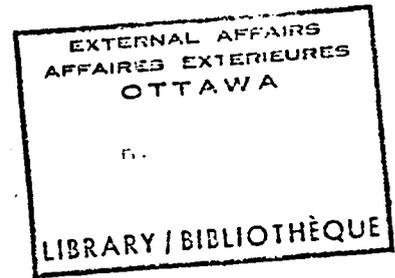




COMMUNIQUE

N° 79

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 29 JUILLET 1976



SIGNATURE À BRUXELLES, LE 26 JUILLET 1976  
PAR LE CANADA ET LES ÉTATS MEMBRES DE LA  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE  
L'ACIER D'UN PROTOCOLE CONCERNANT LA CO-  
OPÉRATION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE ENTRE  
LE CANADA ET LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

---

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le ministère des Affaires extérieures annonce qu'au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le 26 juillet au siège du Conseil des Communautés européennes, à Bruxelles, un protocole concernant la coopération commerciale et économique entre le Canada et la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier a été signé: - au nom du gouvernement du Canada par M. Marcel Cadieux, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, chef de la Mission du Canada auprès des Communautés européennes; - au nom des gouvernements des Etats membres, par M. Joseph Van Der Meulen, ambassadeur, représentant permanent de la Belgique auprès des Communautés européennes, M. Niels Ers Boll, ambassadeur, représentant permanent du Danemark auprès des Communautés européennes, M. Ulrich Lebsaft, ambassadeur, représentant permanent d'Allemagne auprès des Communautés européennes, M. Jean-Marie Soutou, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, M. Brendan Dillon, ambassadeur, représentant permanent de l'Irlande auprès des Communautés européennes, M. Paolo Massimo Antici, ministre plénipotentiaire, représentant permanent adjoint de l'Italie auprès des Communautés européennes, M. Jean Dondelinger, ambassadeur, représentant permanent du Luxembourg auprès des Communautés européennes, M. Emja Sassen, ambassadeur, représentant permanent des Pays-Bas auprès des Communautés européennes, Sir Donald Maitland, ambassadeur représentant permanent du Royaume-Uni auprès des Communautés européennes; - au nom de la Commission des Communautés européennes, par M. Theodorus Hijzen, Directeur général aux Relations extérieures.

Ce protocole complète l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique signé à Ottawa le 6 juillet, qui concernait la Communauté économique européenne et l'Euratom. Il déclare applicable entre le Canada et la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier les dispositions de l'Accord-cadre lui-même.